

Associations de Commerçants et Artisans - Subventions

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Suite à la création de l'Office de Commerce en juin 2005 sur le territoire de la Commune de Besançon, l'Union des Commerçants dont elle est un des principaux membres actifs, a décidé d'engager un recentrage de ses actions, tant auprès de ses adhérents qu'en direction d'opérations commerciales concernant le centre-ville.

Pour ce faire, l'Union des Commerçants a mis en oeuvre un plan de développement prenant en compte cette nouvelle donnée.

Le nouvel élan de l'Union des Commerçants est aussi porté par la requalification du centre historique engagée par la Ville dans les aménagements urbains (place de la Révolution...) et dans la mise en oeuvre de programmes commerciaux, réalisés (Marché Beaux-Arts) ou en gestation (Pasteur, Piazza Lumière, Battant...).

La Ville se propose d'accompagner l'Union des Commerçants dans le lancement de son plan de développement par l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2006 de 15 000 €. Toutefois cette subvention ne pourra être versée que lorsque la décision du Tribunal de Commerce sera rendue et après validation par la Ville de Besançon du plan de redressement proposé.

De même, il est proposé de verser une subvention de 12 210 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'organisation de l'accueil des participants au Marché Européen qui aura lieu les 14, 15, 16 octobre 2006 à Besançon

Par ailleurs, il est proposé que la Ville de Besançon apporte son soutien à deux autres associations : Rond-point des Chaprais et Association de Saint-Claude respectivement à hauteur de 1 000 € pour la première qui organisera la course de rollers, et 2 000 € pour la seconde lui permettant de mettre en place sa première réelle animation commerciale en 2006.

Quant à l'Union Patronale de la Boulangerie, elle prendra en charge l'organisation de la fête du chocolat, fin novembre, et sollicite un soutien financier de la Ville de Besançon à hauteur de 1 000 €.

La Commission Développement Local réunie le 23 août a donné un avis favorable unanime à l'ensemble des demandes de subventions à l'exclusion de celle formulée par l'UCB pour lequel il y a eu deux abstentions, dans l'attente du projet financier remis au Tribunal.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Union des Commerçants sous condition énoncée ci-dessus. La dépense sera imputée au chapitre 65.91.6574.30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022 du budget primitif 2006,

- attribuer une subvention de 12 210 € à l'Office du Tourisme et des Congrès qui sera imputée au chapitre 95.91.6574.6001.30200,

- attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association Rond-Point des Chaprais et à l'Union Patronale de la Boulangerie et une subvention de 2 000 € à l'Association de Saint-Claude. La dépense totale soit 4 000 € sera imputée au chapitre 65.91.6574.30200.

«**M. Michel JOSSE** : L'UDF et la Société Civile ont toujours soutenu et soutiendront encore les commerçants de Besançon. En ce qui concerne cette subvention de 15 000 €, nous souhaiterions que celle-ci soit votée, reportée après la date du rendu de la décision du Tribunal de Grande Instance pour la poursuite ou non de l'activité qui doit intervenir le 20 octobre avec une prolongation éventuelle au 20 novembre. En effet, il faudra que les créanciers soient d'accord, et je le souhaite vivement et de tout mon coeur, avec un plan de redressement, dont fait partie aussi, parmi les créanciers, la Ville pour 16 000 € de droits de voirie non réglés à ce jour, c'est-à-dire que s'ils venaient à déposer le bilan, nous

perdrions ces 16 000 €. Nous avons déjà racheté les chalets pour une valeur un peu surévaluée de 45 000 €. Nous ne comprenons pas que la Ville ne se soit pas rendu compte de l'énorme déficit qui devait exister depuis plusieurs années dans la mesure où ses comptes auraient dû être déposés et certifiés par le commissaire aux comptes en temps utile.

A ce jour, il a fallu en venir à une procédure judiciaire. A l'avenir, il serait souhaitable que l'attribution de subvention soit accordée après un rapport des services de la Ville au vu des comptes certifiés conformes par le Président ou le trésorier ou le commissaire aux comptes. Une note succincte devra être donnée aux membres des commissions sur l'état de finances de chaque association avant d'approuver une subvention. La Ville a très largement accompagné les commerçants ces dernières années, il faut à l'avenir une gestion plus rigoureuse des deniers publics de la part des associations et de la Ville. Nous ne sommes pas contre les commerçants mais nous sommes contre ce dossier et nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE : Je crois que la réponse est déjà en partie dans la délibération où il est indiqué : cette subvention ne pourra être versée que lorsque la décision du Tribunal de Commerce sera rendue et après validation par la Ville du plan de redressement proposé. Il y a un bon travail de commission qui a pris en compte ce que vous avez dit puisque effectivement on a modifié...

M. Michel JOSSE : Un peu tard.

M. LE MAIRE : Michel, nous avons modifié cela et la subvention ne sera pas versée avant la décision du Tribunal.

M. Michel JOSSE : Oui, j'ai très bien compris.

M. LE MAIRE : C'est ce que vous aviez demandé, mais on passe quand même cette question pour ne pas mettre en difficulté l'association -d'ailleurs je crois que les chalets n'ont pas encore été payés- et pouvoir aller vite lorsqu'il y aura la décision du Tribunal de Commerce qui, j'espère, sera favorable. C'est dans un souci d'efficacité, mais nous ne verserons pas la subvention si effectivement ça ne devait servir à rien. Il me semble là que cela répond à votre demande.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, lors de la création de l'Office du Commerce, vous n'avez pas voulu que la minorité municipale qui, comme le rappelle Jean ROSSELOT représente près de 50 % des Bisontins, peut-être plus maintenant, soit représentée à l'Office du Commerce.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas le rapport avec ce dossier-là, mais enfin !

M. Pascal BONNET : On n'est pas représenté à l'Office du Commerce, on manque d'éléments pour pouvoir apprécier une telle délibération dans un contexte particulièrement tendu et complexe pour le commerce bisontin. Donc si on avait pu avoir le représentant ou la représentante que nous avons souhaité à l'Office du Commerce ce qui aurait permis de faire de l'Office du Commerce un lieu de débat ouvert, si vous aviez évité d'en faire une affaire politicienne en nous évinçant d'emblée de l'Office du Commerce, on aurait peut-être plus d'éléments pour pouvoir voter. Donc on ne participera pas au vote.

M. LE MAIRE : Il y a des moments où il vaut mieux ne pas répondre car mélanger l'Office du Commerce avec l'Association des Commerçants Bisontins !

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je dois dire quand même qu'il y a eu un vrai travail de fait en commission, des échanges, des éléments demandés et des éléments reçus. Pour notre part, après en avoir discuté dans notre groupe, il se trouve que les éléments qui nous ont été fournis sont quelque part en contradiction avec des décisions qu'on a prises précédemment au Conseil Municipal donc c'est pour cette raison et pour cette raison seulement que nous avons décidé de voter contre et de ne pas être d'accord avec une position de principe.

M. LE MAIRE : D'accord. En tout cas je suis heureux d'avoir entendu ici et vous le répéterez aux absents de ce soir, que nous avons déjà beaucoup aidé ici le commerce bisontin. Je suis heureux qu'un membre éminent dont la voix porte, en l'occurrence Michel JOSSE, l'ait dit publiquement ici

qu'effectivement la Ville avait beaucoup aidé le commerce bisontin et ne le laissait pas mourir. Si, tu as dit qu'on avait déjà beaucoup aidé le commerce bisontin et je suis d'accord avec toi parce que c'est nécessaire.

M. Jacques MARIOT : Pour répondre à M. BONNET et très rapidement, il n'y a aucun lien de rapprochement entre l'Office de Commerce et cette affaire de l'UCB. L'Office de Commerce est une association de type loi 1901 qui n'a absolument rien à voir avec l'UCB et qui aujourd'hui communique sur l'espace marchand bisontin. Vous suivrez cette communication à travers «Commerce en fête» du 4 au 14 octobre, vous verrez «Noël en Russie» également, donc on travaille sur une communication avec nos partenaires qui sont la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et les grandes enseignes de Châteaufarine, c'est un aparté.

Pour revenir au dossier qui nous incombe, c'est vrai que le Tribunal de Grande Instance a été saisi et on aura une réponse pour le 22 septembre, c'est Me GUIGON qui est conciliateur et qui est saisi de cette affaire. Il faut savoir que l'Union des Commerçants a eu un déficit en début d'année et en tant qu'Adjoint j'ai été saisi très tard de ce déficit qui est de l'ordre de 200 000 €. Aujourd'hui l'association nous a présenté un plan de redressement financier où interviennent différents partenaires : un prêt du Crédit Agricole qui comme nous attend la décision du Tribunal, la subvention de 15 000 € de la Ville et l'accord de la Trésorerie Générale sur l'étalement d'une dette de TVA qui est de l'ordre de 100 et quelque mille euros, plus le montant des chalets et des décorations, soit 44 000 € que nous avons bloqué, ce qui montre bien aujourd'hui la vigilance dont a fait preuve la Ville.

J'ajouterai que ce plan de redressement financier est assorti d'un plan de développement pour redynamiser l'association. Ainsi «Les Terroirs Gourmands», il y a une quinzaine de jours à Besançon ont été organisés, bien sûr avec l'aide de la Ville sur le plan technique, par l'Union des Commerçants. Donc aujourd'hui que l'Union des Commerçants n'a plus de charges importantes et des recettes non négligeables que sont les deux braderies, celle de juillet et celle d'automne, va faire quelques bénéfices sur «Les Terroirs Gourmands» et organise également «La mode en capitale», on peut espérer que sur les trois ans, puisque le plan de redressement est sur 3 ans, elle aura effectivement rectifié et redressé le bilan.

Ce que je voudrais dire également aux amis de droite ou aux camarades, je ne sais pas comment il faut dire...

M. LE MAIRE : Compagnons !

M. Jacques MARIOT : ...c'est qu'il y a eu des déficits plus importants dans d'autres structures associatives l'année dernière, je dirai multipliés par 8 et qu'aucun des membres d'opposition n'en a fait état et je trouve cela un petit peu bizarre.

M. LE MAIRE : Je crois que Nicole WEINMAN et Michel JOSSE ont été toujours très clairs là-dessus et je ne remets pas en cause leur soutien aux associations de commerçants. Ils se sont exprimés très clairement en commission d'ailleurs, le travail a été fait en fonction d'une position et je crois que cette position est totalement respectable. Effectivement nous avons envie de soutenir l'Union des Commerçants, nous n'avons pas envie qu'elle dépose son bilan parce que ces commerçants à Besançon font un bon boulot ; après, on peut effectivement critiquer un certain nombre de choses. Mais je crois que maintenant les choses sont j'espère bien reparties. De toute façon j'insiste là-dessus et ce sera ma conclusion, nous ne verserons rien, pas plus nous que la banque, s'il y a une décision défavorable du Tribunal de Commerce donc on est totalement garanti par rapport à cela.

Quant à ne pas participer au vote, c'est toujours compliqué à expliquer parce qu'on est pour ou on est contre, c'est une chose que le Maire ne connaît pas ne pas participer au vote parce qu'on est bien obligé de prendre position ; cela dit ce n'est pas grave».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (le groupe UDF Société Civile votant contre, le groupe UMP ne prenant pas part au vote), décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Mme SCHIRRER et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2006.